



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 31 octobre 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON N'AURONT PAS À PAYER LES FRANCHISES LIÉES À L'OURAGAN

*Le Ministère des Services financiers travaille de près avec les assureurs pour répondre plus rapidement aux propriétaires de maison ayant subi des pertes
Les New-Yorkais peuvent appeler le service téléphonique en cas de catastrophe du DFS pour obtenir de l'aide*

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que les propriétaires de maison de l'État de New York n'auraient pas à payer de franchises potentiellement élevées à la suite de l'ouragan sur les réclamations découlant des dommages entraînés par la tempête de lundi.

Le Ministère des Services financiers de l'État de New York a informé l'industrie des assurances que les franchises en cas d'ouragan ne devraient pas s'appliquer dans le cas de cette tempête. Cela évitera aux propriétaires de maison sur la côte d'avoir à payer des franchises sur leurs polices d'assurance.

« Les propriétaires de maison ne devraient pas avoir à payer de franchises en cas d'ouragan pour les dommages causés par la tempête, et les assureurs devraient comprendre que le Ministère des Services financiers surveillera la gestion des réclamations », a déclaré le Gouverneur Cuomo.

Les polices d'assurance de nombreux propriétaires de maison situés dans les régions du sud de l'État contiennent des franchises en cas d'ouragan d'un pourcentage de la valeur assurée de la propriété. Ces franchises vont généralement d'un à cinq pour cent de la valeur assurée de la maison. Par exemple, avec une franchise de cinq pour cent sur une maison assurée pour 300 000 \$, le propriétaire devrait payer les premiers 15 000 \$ de dommages.

Benjamin M. Lawsky, directeur des Services financiers, a déclaré : « Nous avons informé l'industrie des assurances que les franchises en cas d'ouragan ne s'appliquent pas, car les vents de Sandy n'avaient pas la force soutenue d'un ouragan au moment de toucher terre à New York. Nous travaillerons avec les assureurs pour les aider à répondre le plus rapidement possible aux propriétaires de maison faisant des réclamations. Nous enverrons notre centre de commande mobile dans les régions les plus durement frappées pour aider les consommateurs ayant des questions et des problèmes concernant leurs assurances. »

Le DFS incite les propriétaires de maison ayant subi des pertes à remplir des réclamations d'assurance auprès de leurs assureurs le plus rapidement possible après les pertes. Il est important de fournir les numéros de police et tous les renseignements pertinents aux pertes. Pour bien documenter les pertes, les propriétaires de maison devraient prendre des photos ou filmer l'étendue des pertes avant de nettoyer les dommages.

Les propriétaires de maison ne devraient faire que les réparations nécessaires pour éviter d'autres dommages à la propriété, comme couvrir les fenêtres brisées. On ne devrait pas faire de réparations permanentes avant que les assureurs n'aient inspecté les pertes. La propriété personnelle endommagée devrait être conservée jusqu'à ce qu'une entente d'assurance soit prise.

De plus, les propriétaires de maison devraient entièrement coopérer avec leur assureur et garder un journal de toutes leurs conversations avec leur agent, ainsi que le nom de ce dernier et les heures et dates des appels et des visites.

On rappelle également aux propriétaires de maison que les dommages causés par les inondations ne sont couverts que par les assurances contre les inondations, un programme fédéral géré par la FEMA. Les propriétaires de maison ayant une assurance contre les inondations et ayant subi des dommages liés à des inondations devraient faire des réclamations en utilisant cette assurance.

Le DFS enverra son centre de commande mobile dans les régions les plus durement frappées pour aider les consommateurs ayant des questions et des problèmes concernant leurs assurances.

Le DFS a activé un service téléphonique en cas de catastrophe pour répondre aux questions des consommateurs et les aider avec leurs problèmes. Le numéro du service téléphone en cas de catastrophe est le 800-339-1759. Le service est disponible du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et du samedi au dimanche de 9h00 à 16h00.

Les propriétaires de maison incapables de résoudre leurs litiges avec leurs assureurs peuvent porter plainte au <http://www.dfs.ny.gov/consumer/fileacomplaint.htm>.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418